

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 2 février 2022

Le mercredi 2 février 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie DOISNEAU, Maire, sur convocation du Maire en date du 26 janvier 2022 par voie dématérialisée exception faite de Mme COFFLARD Catherine, MM BERENGER Albert et LECLERC Jean-Pierre

Présents : DOISNEAU Marie, PELLEIEUX Noémie, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, BÉRENGER Albert, COFFLARD Catherine, DIADO LAMBERT ETENNA Ella, MASSE Magalie, DO ROSARIO MAYER Anne, BÉTOURNÉ Sylvain, HALATRE Erick, VOGUÉ Isabelle,
Absents excusés : DUFOUR Patrice (pouvoir à Mme DOISNEAU), COURTOIS Christian (pouvoir à M.HALATRE), PHILIPPET Norbert

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement se réunir

Désignation d'un secrétaire de séance : VOGUÉ Isabelle

PV du 6 décembre 2021

Vote du PV : 1 abstention (MASSE Magalie) – 13 pour

Finances

1. ADTO : Etude de circulation RD 109 et RD 22

L'ADTO a transmis le résultat de l'analyse relative à la consultation d'un bureau d'étude pour l'étude de circulation RD 109 et RD 22.

L'ADTO propose :

- un devis de INGÉNIERIE SÉCURITÉ ROUTIERE (ISR) s'élevant à 11 650.00€ HT soit 13 980.00€ TTC,
- un montant de 1 250.00€ HT pour leurs honoraires
- de signer les pièces du marché et la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 1 abstention (DO ROSARIO MAYER Anne) et 13 pour :

- Accepte le devis de INGÉNIERIE SÉCURITÉ ROUTIERE (ISR) d'un montant de 11 650.00€ HT soit 13 980.00€ TTC
- Accepte le montant des honoraires de l'ADTO d'un montant de 1 250.00€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces du marché
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2. Présentation de devis concernant le remplacement des miroirs de sécurité sur la voie publique

Suite à la décision du Conseil Municipal de remplacer les miroirs de sécurité sur la voie publique (Angle chemin d'Auneuil / rue de la Forge et Angle chemin d'Auneuil / rue de la Landelle), Madame le Maire propose 3 devis :

- PHILMAT 468.40€ HT soit 562.08€ TTC
- SIGNALS 1 353.88€ HT soit 1 624.66€ TTC avec option chauffage des miroirs
- EQUIPAVENUE 996.60€ HT soit 1 195.92€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal retient la proposition de PHILMAT

3. Taxe d'habitation sur les Logements Vacants

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, elle serait due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Sécurité

4. Voisins vigilants

5. Réserve de sécurité

Considérant qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour débattre sur ces sujets, le Conseil Municipal reporte ces points à une date ultérieure.

Personnel

6. Création et suppression de postes

Lors de sa précédente réunion, le Conseil Municipal a fixé à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité.

Suite à cette décision, Madame le Maire propose la création des postes pour les agents concernés en 2022

Grade actuel	Grade accessible selon les conditions requises	Temps travail	Date création de poste	Nouvel échelon / IB / IM
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	01/07/2022	échelon 5 / IB 448 / IM 393
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	01/03/2022	échelon 4 / IB 387 / IM 354
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	30.6h	01/03/2022	échelon 4 / IB 430 / IM 380
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	12.4h	01/03/2022	échelon 6 / IB 404 / IM 365

De plus, Madame le Maire propose la création d'un poste d'animateur suite à réussite du concours par un adjoint d'animation

Adjoint d'animation	Animateur	35h	01/03/2022	Echelon 3 / IB 388 / IM 355
---------------------	-----------	-----	------------	-----------------------------

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création des postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, d'adjoint principal de 2^{ème} classe, d'animateur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression des postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, d'adjoint technique, d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, et de 2 postes d'adjoints d'animation

Divers

7. Convention SPA

La SPA demande le rajout d'un paragraphe à la convention :

« pour les animaux blessés, accidentés ou morts, la mairie doit les conduire chez un vétérinaire ; à défaut sur demande écrite par mail, suivi d'un bon de commande, la SPA feront la prestation avec facturation des déplacements et des frais vétérinaires »

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention, la tarification 2022 s'élève à 645.68€

Autres questions

- Chemin d'Auneuil : côté entrée de la rue de la Vallée

Suite à différentes demandes des riverains du Chemin d'Auneuil concernant la remise en état de la voirie, Madame le Maire propose soit

- De faire réaliser les travaux par une entreprise, ceux-ci consisteraient à décroûter les enrobés, décaper les accotements, reprofiler en GNT et remettre de l'enrobé

Coût estimé par l'entreprise SPC : 4 888.00€ HT soit 5 865.60€ TTC

- De faire boucher les nids de poule avec de l'enrobé à froid par les agents.

D'autre part, Madame le Maire propose de resceller les caniveaux à l'entrée du Chemin

Coût estimé par l'entreprise SPC : 652.00€ HT soit 782.40€ TTC

Madame le Maire annonce qu'elle a eu connaissance le matin même du résultat de l'étude réalisée par le

cabinet SOGETI à la demande de la CCPB relative au diagnostic sur le ruissellement des eaux qui s'écoulent en amont du Chemin d'Auneuil vers la rue de la Vallée et la Grande Rue.

Avant d'envisager de remettre le Chemin d'Auneuil en état, le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'intérêt de faire réaliser les ouvrages de stockage et de restitution des eaux visant à maîtriser les ruissellements suivant le diagnostic de SOGETI.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire resceller les caniveaux par l'entreprise SPC et de faire boucher les nids de poule par les agents.

- A la demande de Monsieur HALATRE, un avenant au règlement intérieur sera proposé à la prochaine réunion afin que les listes d'opposition puissent s'exprimer dans le feuillet bimensuel et le bulletin annuel. Madame le Maire propose à Monsieur HALATRE de se rapprocher de Monsieur PHILIPPET, membre de l'opposition, faisant partie de la commission élaborant le feuillet tous les 2 mois afin de lui communiquer l'encart qu'il souhaite y insérer
- Madame MASSE demande des informations sur la tenue du marché, Madame le Maire évoque des relations compliquées entre les exposants et ignore si le marché va perdurer, en janvier le marché était suspendu.

La séance est levée à 20h10